

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 8 juillet 2016**

---

Délibération n° 2016 – 08/07/2016 – 10

*Projets internationaux*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendus en ses séances du 15 juin 2016 et du 5 juillet 2016

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 27 voix pour (unanimité) :**

**les 6 projets d'échange non diplômants (Chili, Taiwan, Argentine, Canada, Kazakhstan, Russie) et les 3 projets d'échange diplômants (Chine (2), Espagne).**

Dijon, le 11 juillet 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Comptes rendus des Commissions de la pédagogie des 2 juin et 27 juin 2016  
Tableaux des projets internationaux*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

### Compte rendu de la séance du jeudi 2 juin 2016

-----  
Ouverture de la séance à 14 heures 10.

#### 1. Informations générales

Jean-Jacques BOUTAUD revient sur les actualités liées à la formation. Il précise qu'un décret est paru très récemment pour les masters (réf : Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master). Ce texte prévoit pour chaque université une liste de mentions de masters pour lesquelles une sélection entre le M1 et le M2 est possible.

Pour l'UB, il y a une liste limitative de 17 mentions. Le travail de ciblage des mentions a été fait en total lien avec les Directeurs de composantes et en bonne entente avec la DGESIP, qui a validé les choix opérés.

Pour l'UFC, on a 15 mentions sélectives. On retrouve des intitulés communs entre les deux universités.

Jean-Jacques BOUTAUD précise qu'à l'heure actuelle, on est sur une offre individualisée par établissement. Il n'existe pas de feuille de route pour l'instant de la COMUE. Il est rappelé qu'accréditation ne veut pas dire habilitation. A ce stade, les fiches AOF vont être remontées au Ministère et il y aura une étude de ces fiches, assez fine, avec le volet soutenabilité en parallèle.

Jean-Jacques BOUTAUD a rencontré récemment le VP CFVU de l'UFC (Frédéric MUYARD), qui était accompagné de Laurence RICQ, Vice-Présidente pour la formation continue.

Une question est posée sur l'absence des mentions MEEF dans la liste des masters sélectifs. Il est rappelé que l'accréditation de l'ESPE fait l'objet d'une procédure spécifique et que pour accéder de droit au Master 2 MEEF, il faut avoir validé le Master 1 MEEF et le concours. Pour ceux qui n'ont pas réussi le concours, des parcours adaptés sont prévus. Ces masters ne sont pas ressortis comme devant figurer dans la liste des mentions remontées au Ministère.

Il est noté que l'on compte plus de mentions dans la nouvelle offre (50 pour les masters contre 30 actuellement) mais on constate qu'il y a beaucoup de mutualisation et une conversion des spécialités en mentions.

Jean-Jacques BOUTAUD évoque l'enquête sur les conditions de vie étudiante (CVe) menée par l'Université de Bourgogne qui sera rendue officielle très prochainement. Elle avait été évoquée au printemps 2015 en CFVU. Il rappelle qu'il existe aussi une enquête nationale de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) conduite chaque année auprès d'une population représentative d'étudiants.

Extraits de la présentation de l'enquête CVe de l'UB:

*Dans le cadre de sa mission d'amélioration de la qualité de ses formations et de la vie universitaire, l'université de Bourgogne, via l'Observatoire De l'Etudiant (ODE) et le Pôle Formation et Vie Universitaire (PFVU), a mené, pour la seconde fois, une enquête sur les conditions de vie et d'études.*

*Améliorer l'attractivité de l'établissement et des formations dispensées est l'un des objectifs primordiaux que s'est fixé l'UB. Pour cela, il est nécessaire de procéder à un état des lieux des conditions de vie des étudiants car si de par leur statut, les étudiants peuvent être considérés comme une population homogène, leurs conditions de vie peuvent, au contraire, présenter de fortes disparités. Par conséquent, recueillir des données fiables sur le sujet est indispensable à la définition d'une politique d'amélioration de la qualité de vie étudiante.*

*De manière générale, l'enquête conditions de vie des étudiants vise à prendre en compte tous les facteurs pouvant concourir à la réussite des étudiants, les facteurs pouvant être source d'empêchement. Pour cela, l'enquête 2015 explore divers thèmes : les activités regroupant la formation, le travail personnel, les loisirs et les activités salariées et les conditions regroupant les services et infrastructures, les ressources, le logement, la restauration et la santé. Certaines thématiques n'ont pas été abordées car les données sont disponibles ailleurs (Interfaçage possible avec Apogée, enquête Libqual, enquête déplacements...).*

Nous avons choisi d'enquêter tous les étudiants de l'uB puis de procéder à un échantillonnage de la population à étudier. Ainsi, l'enquête a été administrée auprès de tous les étudiants inscrits à l'uB pour l'année universitaire 2014/2015, soit 27 370 étudiants (source APOGEE).

Cette année, le champ de la population retenue pour les analyses concerne les étudiants inscrits en formation initiale, de tous les domaines et niveaux de formation, y compris sites délocalisés, de moins de 35 ans, hors CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), hors formation continue et formation à distance. Par conséquent, la population cible est de 23 501 étudiants.

Au final, sur les 2 163 réponses collectées sur l'ensemble de la population étudiante (soit un taux de réponse de 8%), 2 025 questionnaires ont été exploités selon les critères d'inclusion de la population cible, soit un taux de réponse de 9%.

Jean-Jacques BOUTAUD indique aux participants qu'il aimerait que la CP puisse être le lieu d'une approche plus immersive de ce que font les composantes. Cela sera à voir en fonction des dossiers présentés. C'est en tout cas un souhait d'évolution qui sera communiqué aux Directeurs de composantes afin de voir comment organiser cela.

## **2. International : projets présentés par le Pôle international**

Jean-Jacques BOUTAUD invite Bénédicte FORTIER, Directrice du Pôle International, à présenter les projets.

Elle évoque tout d'abord un projet d'échange non diplômant avec deux universités différentes :

Projets 1 et 2 : Renouvellement de l'accord avec le Chili (Université de TALCA) et nouvel accord avec Taïwan (National Taichung University of Education - NTCU) avec une nouvelle annexe pour l'IAE et mise en place d'une nouvelle coopération avec NTCU qui permettent à l'IAE d'échanger jusqu'à 3 étudiants par année universitaire avec les partenaires. Les étudiants entrants pourront suivre des cours en anglais ou en français à l'IAE et les étudiants de l'IAE suivront des cours en anglais à NTCU et auront le choix entre espagnol et anglais à UTALCA. Le niveau linguistique minimum requis est B2 dans toutes les langues concernées.

Bénédicte FORTIER précise que le partenariat avec le Chili et Talca, qui est une ville pauvre. L'Université y est très dynamique et intègre socialement et économiquement ses populations. Un Institut du vin existe à Talca, ce qui induit des rapprochements avec l'UB et l'UVV. Avec cette annexe, on peut envoyer trois étudiants. Elle revient également sur l'échange avec Taïwan, qui est un nouvel accord. Les étudiants étudieront en anglais à NTCU. Ils ne paient pas de frais en plus.

Deux projets d'échanges diplômants sont ensuite présentés :

Projet 3 : nouvel accord avec Hainan University - UFR Sciences et techniques : il permet à l'uB de recruter maximum 5 étudiants par année universitaire dans le cadre du M2 « Advanced Electronic System Engineering » et d'envoyer des étudiants de l'uB en stage dans les laboratoires de Hainan University. Le niveau linguistique minimum requis en anglais est B2.

Bénédicte FORTIER précise que cet accord se fait avec la Chine (île de Hainan, située en dessous de Canton). Il a émergé suite à un contact pris par un doctorant qui suivant son post-doc là-bas. L'idée d'une coopération autour du master en électronique dispensé en anglais a pu se concrétiser via cette collaboration.

Bénédicte FORTIER précise que l'UB reste toujours maître des échanges lorsqu'il s'agit de donner le diplôme. Cinq étudiants est un nombre et on peut en sélectionner 3 ou 0...La commission pédagogique du diplôme étudie les candidatures. Il est noté que la notion de stage n'existe pas vraiment en Chine. C'est diplômant dans le sens Chine --> France mais pas à l'inverse.

S'agissant des aides financières possibles pour les mobilités : il existe :

- la Bourse Erasmus pour départ en Europe ;
- la Bourse du conseil régional qui connaît un plafond ;
- l'Aide à la mobilité internationale du Crous pour les boursiers.

Le tout est cumulable avec la bourse Crous. On est relativement privilégié en région Bourgogne pour les aides. Certaines mobilités restent chères (suivant les pays).

Bénédicte FORTIER précise qu'il y a environ 300 partenariats en cours pour l'UB à l'heure actuelle. Les accords durent entre 3 à 5 ans. Un bilan est établi quand ils arrivent à terme avec notamment un bilan des mobilités (étudiantes / enseignantes).

L'UB s'engage à présent sur des accords-cadres avec annexe.

La pérennisation des accords est soumise à leur vie réelle. Il est remarqué que c'est aussi souvent lié à une personne, à un enseignant précis. Bénédicte FORTIER indique qu'en effet cela part souvent d'une initiative individuelle mais le but est que cela puisse ensuite s'institutionnaliser.

Projet 4: Universidad de Valladolid et ISAT : mise en place d'une annexe à l'accord cadre existant entre les deux établissements pour la mise en place d'une double diplomation au niveau master. A la fin du parcours suivi, les étudiants obtiennent le diplôme d'ingénieur de l'ISAT (uB) - spécialité mécanique (MIT) ou énergétique (EPEE) - et le Master en Ingénierie Industrielle ou en Ingénierie Automobile de l'Ecole d'Ingénieries Industrielles (UVa). L'uB pourra accueillir 4 étudiants de l'UVa par année universitaire et l'uB pourra envoyer 4 étudiants dans chacun des deux masters de l'UVa. Les étudiants payent les frais d'inscription dans l'université d'origine et en sont exonérés à l'université partenaire.

Avec l'Espagne, on a un réel double diplôme avec un master et un diplôme d'ingénieur. Les étudiants espagnols obtiennent leur diplôme de master et le diplôme d'ingénieur de l'SAT. Les étudiants français auront fait cinq ans et demi pour obtenir le double diplôme. On peut envoyer 8 étudiants par an de l'ISAT. Il s'agit d'une coopération nouvelle au sein d'une coopération existante.

Jean-Jacques BOUTAUD remercie Bénédicte FORTIER de cette présentation et des éclairages apportés sur les différents accords. Il retient l'idée d'une illustration possible des propos par des cartes « géographiques », qui permettraient de bien visualiser les pays et villes concernés.

<u>CP</u>	<b>Pas d'observations particulières sur ces projets internationaux</b>
-----------	--

### **3. Période de césure : charte pour l'UB et modalités de gestion**

Jean-Jacques BOUTAUD invite Muriel HENRY, Directrice du Pôle FVU, à présenter aux membres de la CP le projet de charte relative à la période de césure. Un diaporama est diffusé en séance.

Muriel HENRY rappelle que la césure est prévue dans les universités par une circulaire du 22 juillet 2015 (n° 2015-122). Ce texte laisse certaines marges aux établissements pour la mise en œuvre de ce dispositif. La méthode de travail est rappelée : un groupe de travail composé de VP délégués, de représentants des composantes (enseignants et scolarités) et de représentants du Pôle International et Pôle Formation et Vie universitaire a travaillé à la rédaction d'une charte applicable à l'UB (sur le modèle du travail mené sur les stages)

#### Extraits du diaporama :

Objectif du groupe de travail : définir un processus commun et partagé par tous les acteurs ayant une fonction en lien avec la mise en œuvre de la période de césure. Faire les propositions nécessaires pour une intégration dans le règlement des études

Il est rappelé que la période dite « de césure » est une période pendant laquelle un.e étudiant.e, inscrit.e dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.

Elle peut consister en :

- L'acquisition d'une expérience en autonomie
- Une formation dans un domaine autre que celui de la scolarité principale.
- Une mission de service civique
- Une période en milieu professionnel (exclus les stages prévus dans les cursus – Cf charte des stages).
- Un engagement de volontariat associatif, en France ou à l'étranger
- Un projet de création d'activité. Dans ce cas, la césure doit s'inscrire dans le dispositif de

« l'étudiant-entrepreneur » (pôles Pepite).

Elle se déroule sur une durée minimale d'un semestre, et d'au plus une année, selon des périodes indivisibles équivalentes à au moins un semestre universitaire. Elle commence en début de semestre universitaire.

Ce qu'elle n'est pas :

- Elle ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension et ne peut donc en aucun cas avoir un caractère obligatoire.

- Elle ne se substitue pas aux voies d'acquisition usuelles de certaines compétences nécessaires à l'attribution du diplôme, notamment dans le projet de fin d'étude ou dans les stages en entreprises, à l'étranger ou en France, ni dans la formation en langue, dont elle ne peut en aucun cas en dispenser l'étudiant.e.

- Elle ne peut pas être effectuée en S1 (pour des raisons de calendrier de demande de l'établissement) et ne peut pas prendre place après la dernière année de cursus.

#### *Processus :*

##### La demande :

Elle est effectuée par l'étudiant.e auprès de la scolarité de la composante de rattachement de la formation, au moyen d'un imprimé type (annexe 1). L'imprimé est accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation qui détaille le projet et précise son lien avec la formation suivie. Dans les situations qui le permettent, l'étudiant.e joint l'avis d'acceptation par la structure d'accueil. Sont également requis la copie d'une pièce d'identité et l'attestation d'inscription à l'établissement.

Lorsque la période de césure est prévue au 1er semestre, la demande doit s'effectuer entre le 1er et le 30 avril de l'année précédant la césure (dates spécifiques pour 2016/2017, compte tenu de la mise en place)

Lorsque la période de césure est prévue au 2d semestre, la demande doit s'effectuer entre le 1er et le 30 octobre de l'année en cours.

Dans les cas de projets impliquant une mobilité internationale, les étudiants prennent systématiquement contact au préalable avec le Pôle International.

##### La réponse :

La réponse est donnée après examen des documents fournis par l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit. En cas de période de césure devant se dérouler entre la fin du cycle L et le début du M, l'équipe d'accueil doit également être consultée.

La réponse peut être positive sans autre condition : en ce cas, l'établissement signifie l'accord, signe l'accord de réintégration, précise les exigences pédagogiques et identifie un référent. L'établissement s'assure en outre de la protection sociale de l'étudiant.e durant la période de césure et l'identifie dans le système d'information de l'établissement.

La réponse peut être positive sous conditions : notamment dans le cas où le projet de formation qui fait suite à la période de césure concerne une filière à accès sélectif, la réponse positive pour la période de césure est assortie d'une condition d'acceptation dans la dite formation.

La réponse peut être négative. En ce cas, le refus est motivé par écrit. L'étudiant.e peut déposer un recours devant la commission ad hoc dans les huit jours qui suivent la date de réponse. La commission est composée de deux représentants des étudiants, de deux représentants des enseignants, et de deux représentants des personnels BIATSS, elle est présidée par le Vice-Président de la CFVU. Ces membres sont désignés par un arrêté du Président de l'Université.

Dans tous les cas, la réponse à la demande de césure est notifiée au plus tard un mois après les dates limites de demandes (soit fin mai et fin novembre) par le Président de l'Université.

##### Le suivi et l'évaluation de la période de césure :

L'Université de Bourgogne s'engage à désigner dans tous les cas un enseignant-référent pour le suivi de chaque étudiant.e en période de césure. Elle demande dans tous les cas la rédaction d'un rapport sur l'expérience réalisée au cours de la période de césure, rapport comportant une analyse des compétences et connaissances acquises. Ces acquis sont mentionnés dans le supplément au diplôme et peuvent donner lieu à attribution d'ECTS bonus (acquis en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation).

##### La gestion administrative :

Dans les cas où l'étudiant n'est pas déjà inscrit dans une année de formation, les droits d'inscription exigibles sont ceux qui correspondent aux droits d'inscription des diplômes nationaux (circulaire ministérielle sur les taux des droits de scolarité). L'étudiant est alors inscrit dans l'année correspondant à l'année de sa dernière inscription. Dans tous les cas, une carte d'étudiant.e est délivrée.

En application de l'article L. 381-6 du code de la sécurité sociale, les cotisations au régime de l'assurance maladie étudiante devront être acquittées par l'étudiant.e à l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale dont dépend l'établissement.

L'étudiant.e continue à percevoir une bourse s'il.elle en est bénéficiaire (conditions d'assiduité à préciser par le CROUS).

##### La réintégration de l'étudiant.e :

L'étudiant.e doit signaler son souhait de réintégrer l'établissement à l'issue de la période de césure.

Si le projet initial s'est maintenu, il.elle (ré-) intègre la formation dans laquelle il.elle était inscrit.e ou à laquelle il.elle il projetait d'accéder.

Si le projet a évolué en dehors du domaine de formation initial, l'étudiant.e engage une démarche de validation des acquis au titre de l'accès à la nouvelle formation visée. Les formations peuvent prévoir des modalités spécifiques relatives à la césure dans la définition de leurs pré-requis : elles sont alors mentionnées dans la fiche filière.

Un modèle de formulaire est prévu et annexé au projet de charte.

Après cette présentation, les membres de la CP évoquent plusieurs points :

- césure entre le master 1 et master 2 : il faudra que l'étudiant demande une entrée en master 2 ;
- sur les délais pour obtenir un visa pour une césure prévue à l'étranger : Sophie SALAÛN alerte sur ce point par rapport aux dates prévues pour le dépôt de la demande. Il faut bien prévenir les étudiants car pour certains pays, cela peut être assez long. Il est précisé que ces délais ont été évoqués dans le cadre du groupe de travail en tenant notamment compte des remarques des scolarités, et en ayant en tête le respect du principe « silence vaut accord » ;
- sur les droits d'inscription : Muriel HENRY précise que l'idée de demander une partie des droits n'a pas fait unanimité au sein du groupe de travail. Peggy CENAC-GUESDON demande si une rémunération est envisagée pour les enseignants qui seront désignés référents pour les étudiants en césure. Muriel HENRY précise que ce point n'a pas été évoqué. Il apparaît que ce suivi n'engage pas une activité importante ;
- sur le « moment » où la césure peut être demandée : ce n'est pas possible sur une période post cursus (après le M2 par ex.) ou sur un diplôme en 1 an (licence professionnelle par ex). Il faut qu'il y ait un avant et un après ;
- quel projet de césure peut être retenu ? A ce jour, il n'y a pas de critères généraux définis, rien n'est obligatoire. Des membres de la CP pensent qu'il faut réfléchir à des items. Certains étudiants n'auront sans doute pas de projet précis. Cela ne voudra pour autant pas dire que cette période ne sera pas « profitable » pour leur cursus. Il faudra alors vraiment insister auprès de l'étudiant pour qu'il puisse demander conseil pour valoriser cette période et savoir la présenter positivement dans le cadre d'une demande d'entrée dans un master par exemple, ou une recherche d'emploi. Il est évoqué en CP la multiplicité des projets possibles et leur caractère substantiellement individuels, cadrant mal avec l'idée de critères. Il faut voir comment ce dispositif va être appréhendé par les étudiants et quelle évolution sera constatée. Il semble qu'il vaut mieux ne pas trop cadrer en amont.

Jean-Jacques BOUTAUD rappelle que comme ce dispositif se met en place, on va le suivre de près. On sera attentif à l'évolution en terme de mise en œuvre et on prévoira des ajustements si nécessaires. Les cas « concrets » permettront d'avoir une bonne vue sur la typologie des projets et la gestion à l'interne des composantes.

<b>CP</b>	<b>Les observations formulées en CP seront transmises aux membres de la CFVU</b>
-----------	--

#### **4. Accréditation de l'offre de formation – contrat 2017-2021 (suite)**

Jean-Jacques BOUTAUD présente ce dossier. Il rappelle que lors des précédents conseils, de nombreuses fiches AOF ont été présentées et ont fait l'objet d'observations.

Certaines n'avaient pas été retournées dans les délais indiqués aussi elles sont à l'ordre du jour de cette séance. Pour d'autres fiches AOF, des ajustements ont été demandés suite à la dernière CP et à la CFVU.

Il apparaît que selon les contextes de travail, l'établissement de la fiche AOF peut être plus ou moins complexe. Ainsi, pour les co-accréditations, on note parfois un phénomène de désynchronisation. Le fait de travailler avec d'autres établissements peut conduire à allonger les délais de retour.

Il n'est pas fait ici d'incrimination, c'est un simple constat.

Des exemples de fiches AOF sont évoqués en CP :

- Fiche du master MEETING entre UB / UBFC / ENSMM : c'est un beau projet. Ce master mention « mécanique » est adossé au laboratoire Drive de l'UB.

- Fiche du Master MIR de l'UFR STAPS : *Master International de Recherche STAPS : Sciences Sociales du Sport, du Loisir et du Tourisme (2e année)*

1 seul parcours recherche en 2e année co-accrédité Besançon-Dijon et en partenariat avec des universités française (Lyon 1) et étrangères (Madrid, Galway)

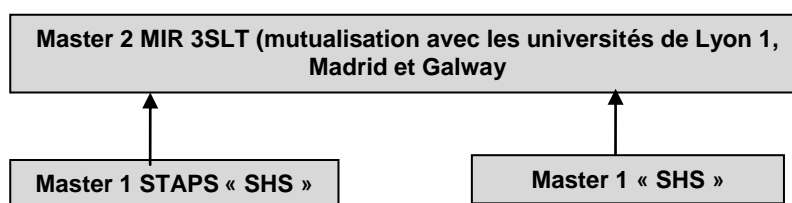
Extraits de la fiche :

*Schéma général, portails, mutualisation des parcours types, articulation M1/M2, etc.*

Le MIR 3SLT favorise naturellement la formation à et par la recherche, permettant l'autonomie scientifique de l'étudiant(e) qui bénéficie systématiquement d'un suivi individualisé. Il s'agira donc de développer, par la recherche, des compétences réflexives, critiques et interdisciplinaires autour des pratiques corporelles et sportives (de loisirs ou touristiques) dans le champ des sciences sociales.

Il s'agira également de favoriser les échanges internationaux par le biais des partenariats mis en place entre les universités et les différents laboratoires, tout en améliorant les compétences linguistiques dans le domaine des sciences sociales du sport (cours et séminaires en anglais et en espagnol).

Le MIR 3SLT est alimenté principalement par des effectifs issus de M1 STAPS orientés SHS (sur le mémoire notamment) ou des M1 SHS dont le mémoire porte sur l'objet « sport » ou « APS »



Jean-Jacques BOUTAUD précise que les fiches AOF font l'objet d'une lecture plurielle (VP, service réglementation et gestion de l'offre de formation...) afin que l'ensemble des données soient examinées.

La DGESIP n'a pas précisé de calendrier post dépôt des fiches AOF sur la plate-forme PELICAN (dépôt avant le 15/07/2016).

On pense qu'un retour des expertises des fiches AOF sera fait courant octobre 2016. Il y a aura un « temps de réaction » possible mais on imagine qu'il sera assez court. Le CNESER qui étudiera le dossier de l'UB est prévu en avril 2017.

Avant cela, une période de dialogue en interne de l'UB puis entre l'UB et le ministère aura lieu.

S'agissant des retours de la vague A : il est apparu que les dossiers avaient été retournés aux établissements avec une lecture assez précise des fiches, et de nombreux commentaires. On s'attend donc à cela pour les fiches de l'UB, d'où l'importance de les examiner en amont de leur saisie afin de cibler les points pouvant bloquer ou poser problème (ex des conseils de perfectionnement...).

Bruno FAIVRE revient sur l'idée évoquée en séance selon laquelle une fois que les composantes ont déposé leurs propositions, il y a un dialogue avec l'UB. Il déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de dialogue organisé une fois les fiches AOF établies. En effet, un dialogue avait été annoncé mais rien n'est arrivé à ce sujet au niveau des composantes. Cela pose problème car les composantes ne savent pas si leur offre est acceptée et/ou dans quelles conditions.

Jean-Jacques BOUTAUD prend note de ces remarques. Il indique que la gouvernance étudiée actuellement avec le pôle pilotage la soutenabilité globale de la future offre de formation. Il apparaît que l'enveloppe initialement fixée est dépassée, de manière significative, malgré les réels efforts de rationalisation et de mutualisation. C'est un problème qu'il va falloir résoudre car le budget est très contraint.

Il est précisé qu'il faut bien distinguer la phase de remontée des fiches AOF qui permet d'avoir une vue exhaustive de l'offre de formation de l'UB telle que pensée et souhaitée pour la rentrée 2017 et la phase d'expertise de la soutenabilité de l'offre de formation, qui nécessitera une étude précise chaque année. En effet, il peut être décidé qu'une mention n'ouvre pas une année, ou l'un de ses parcours. Mais si la dite mention n'a pas été demandée à l'accréditation en temps utile, il sera très difficile de demander une accréditation en « hors-vague » (c'est-à-dire en dehors de la phase de contractualisation avec la DGESIP).

L'idée générale est que l'on envoie à l'accréditation les mentions demandées par les composantes. La procédure mise en œuvre repose sur un principe de confiance et se voulait la plus libre possible. Ensuite, en fonction des retours DGESIP, on verra si des ajustements sont nécessaires et si l'architecture telle que pensée initialement doit évoluer.

Les membres de la CP évoquent les différents paramètres qu'il faut avoir en tête pour aborder la stratégie de formation. Il y a notamment la démographie (avec l'augmentation des effectifs en L1) qui pour certaines filières est très impactante et nécessite une prise en compte particulière et aussi le fait que l'évaluation financière envoyée aux composantes pour qu'elles déterminent la future soutenabilité de leur offre soit une évaluation faite sur 2014/2015.

Patrick DANAUDIÈRE évoque le fait que les composantes ont besoin d'un calendrier pour avancer. Les équipes pédagogiques demandent des précisions suite à la rédaction des fiches AOF.

Il est précisé qu'après la phase des fiches AOF, il y aura une deuxième phase de dialogue sur les moyens en lien avec les ouvertures des formations dans le cadre du futur contrat.

Jean-Jacques BOUTAUD indique aux membres de la CP qu'il a bien pris note des remarques et demandes formulées en séance. Elles seront transmises au Président et aux Vice-Présidents.

**CP**

**Les observations formulées en CP seront transmises aux membres de la CFVU**

## **5. Référentiel commun des études 2016-2017 (dossier fil rouge)**

Jean-Jacques BOUTAUD évoque le point lié au Référentiel commun des études. Il précise que c'est un dossier fil rouge qui sera revu lors de la CP du 27 juin 2016. Ce document doit être voté chaque année. Il se combine avec les fiches filières établies pour chaque diplôme par les composantes. Les deux sources d'information ne doivent pas être en contradiction. Les fiches filières précisent le plus souvent les modalités pour lesquelles le référentiel laisse une marge de manœuvre aux composantes.

Pour faire un bref rappel, le préambule du Référentiel est cité :

*Le référentiel commun des études LMD établit un ensemble de principes communs à l'ensemble des formations dispensées par l'Université de Bourgogne.*

*Il rassemble, sous le vocable « modalités de contrôle des connaissances », les dispositions juridiques et pédagogiques qui régissent l'organisation de l'évaluation des étudiants. Pour ce faire, il s'appuie d'une part sur la réglementation en vigueur, d'autre part sur les décisions arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et le Conseil d'administration de l'université depuis l'entrée en vigueur du système d'enseignement « L – M – D ».*

*Cette réglementation générale est complétée pour chaque mention de licence, chaque parcours de M1 et chaque spécialité de M2 d'une « fiche filière » dont le contenu est précisé au § 1.1.2 ci-dessous.*

*Les règlements intérieurs des composantes de l'Université de Bourgogne doivent être établis en conformité avec le Référentiel commun des études LMD.*

*Enfin, il rappelle les grandes règles de fonctionnement des jurys d'examen et de concours dans les Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.*

*Au-delà de son aspect réglementaire, ce guide constitue un pacte entre les trois communautés, étudiants, enseignants et personnels administratifs. Il précise les droits et les devoirs de chacun dans le déroulement des examens, afin d'offrir aux étudiants une garantie d'égalité et de transparence, d'apporter aux enseignants et aux personnels administratifs concernés un appui dans l'organisation du contrôle des connaissances et d'assurer aux membres des jurys le respect de leurs délibérations et des décisions qu'ils prennent.*

Chaque année, une actualisation relative aux textes applicables a lieu (exemple du décret masters cité dans les informations en début de CP), ainsi qu'une mise à jour des dispositifs mis en œuvre (exemple de la césure cette année). Ce sont des modifications de nature formelle.

Ensuite, des modifications liées à la politique d'établissement interviennent dès lors que cela est nécessaire.

Lors de la précédente mandature, un gros travail sur le statut AJAC avait été mené. En effet, l'arrêté licence du 1<sup>er</sup> août 2011 ne prévoyait plus de système AJAC. Les universités avaient donc le libre choix de reconduire ou non un système AJAC et le cas échéant, avec leurs propres règles.

Est évoquée en séance une motion votée à l'unanimité par le conseil de l'UFR Sciences Humaines relative au statut AJAC.

*Extraits : MOTION SUR LE SYSTEME AJPA/AJAC*

*Réuni en session ordinaire le 1<sup>er</sup> mars 2016, le conseil de l'UFR des sciences humaines constate que, malgré deux réformes successives, le fonctionnement du système AJPA/AJAC a mené à la diminution excessive des bénéficiaires du statut AJAC et à une croissance regrettable du nombre d'étudiants redoublants reçus au premier semestre et sans inscription au second. Le conseil*



invite le CFVU à examiner à nouveau ce système afin de mettre fin à la rupture d'égalité entre les étudiants qu'il engendre actuellement.

Il est rappelé que le statut AJAC à l'UB est à périmètre variable : il y a un socle commun et ensuite les composantes peuvent ajouter des conditions ou décider d'un régime particulier, en fonction des marges de manœuvre laissées par le référentiel commun des études. La rubrique 1.3.1 est lue en séance. On voit que le système est assez ouvert, et permet de « rattraper » des situations particulières, en ne laissant pas un étudiant sans inscription.

L'UFR Sciences Humaines avait validé le choix de certains départements d'ajouter des conditions au système AJAC de base (histoire de l'art et archéologie, psychologie...). En conditionnant l'attribution du statut AJAC à la validation de certaines UE, cela a mécaniquement réduit le nombre d'étudiants concernés.

De fait, la motion évoquée n'est pas très claire. Il conviendrait que l'UFR soit interrogée sur la finalité de cette demande afin d'avoir plus d'éléments de compréhension.

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur ce dossier. Il rappelle que pour la filière Psychologie, le statut a pu évoluer favorablement grâce à une bonne concertation. Il évoque le fait qu'un suivi des étudiants AJAC avait été lancé mais c'est très compliqué.

Le pôle pilotage pourrait être sollicité, pour des suivis de cohorte. On avait déjà lancé des travaux à ce sujet mais c'est difficile d'avoir des données actualisées.

Une autre question est évoquée : la note éliminatoire en master. En effet, une demande concernant une note de stage en master 2 psychologie (cf point 6 de l'ordre du jour) engage à réfléchir sur ce point.

Il est rappelé que la note éliminatoire est interdite en licence (cf article 16 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011). L'arrêté master n'évoque rien à ce sujet. C'est donc possible mais il faut faire attention avec une mesure de ce type. Pour le master psychologie, peut être prise en compte la notion de profession réglementée, avec validation d'un stage pour pouvoir exercer.

Globalement, il y a l'idée de bien « procéduriser » les différents dossiers afin qu'il y ait un suivi possible.

Jean-Jacques BOUTAUD indique que ce dossier « Référentiel commun des études » sera revu en CP le 27 juin car plusieurs points importants sont à revoir.

**CP**

**Les observations formulées en CP seront transmises aux membres de la CFVU**

## **6. Offre de formation rentrée 2016**

### ➤ Demandes de l'IUT Dijon-Auxerre

Jean-Jacques BOUTAUD invite Patrick DANAUDIÈRE, Directeur de l'IUT Dijon-Auxerre, à présenter les différents projets.

Patrick DANAUDIÈRE précise qu'en parallèle de la préparation du prochain contrat d'établissement, il faut pouvoir valoriser les actuelles formations.

Sont ainsi évoqués :

- Ajout d'une section par apprentissage en DUT :
  - Génie Civil Construction Durable 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année par apprentissage
  - Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques 2<sup>ème</sup> année par apprentissage

Patrick DANAUDIÈRE indique que suite à la fermeture du département QLIO sur le site d'Auxerre, une demande a été faite auprès du Conseil régional pour l'ouverture de section d'apprentissage. Pour Génie biologique, c'est un souhait de la profession pour le DUT deuxième année.

La situation de l'apprentissage en Bourgogne est rappelée : il y avait une « focalisation » sur les niveaux IV et V, au détriment de l'enseignement supérieur. Cela évolue et explique les autorisations présentées aujourd'hui.

- Réouverture en LP :

- Licence Professionnelle Management des Organisations Manager de Projet PME/PMI en contrat de professionnalisation (et en formation initiale)

Cette LP est en lien avec le projet de la Cité de l'alternance, gérée avec le CFA la Noue. Des alternants pourront intégrer cette licence après un BTS par exemple, avec des facilités pour se loger.

Cela vise les métiers liés à la création ou à la reprise d'activités.

- Ouverture à l'alternance en LP :

- Licence Professionnelle C3D calcul de structures (C3D-CS) en contrat de professionnalisation et en formation initiale  
Les étudiants de cette LP trouvent le plus souvent des emplois dans le secteur de la Mécanique ou en Bureau d'étude. Il faudrait environ 15 alternants pour que cette LP fonctionne.

- Ajout d'une option en LP :

- Licence Professionnelle C3D plastiques innovants, objets connectés et plastronique (C3D-PIOCEP) en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage

Patrick DANAUDIÈRE évoque le retard constaté en France dans ce secteur. Cette LP est plutôt innovante. L'IUT travaillera avec le CIRFAP de la plasturgie. Un groupe de 12 étudiants est prévu. C'est une LP qui sera entièrement autofinancée.

Jean-Jacques BOUTAUD demande si l'on a des statistiques sur la poursuite d'études après la LP.

Patrick DANAUDIÈRE précise que l'IUT a un très bon taux d'insertion professionnelle pour ses étudiants de LP. Pour les alternants (NB : la quasi-totalité des LP sont proposées en alternance), il y a plus de 80% d'insertion juste après la LP.

Il faut noter que pour la LP génie biologique, on relève un plus grand pourcentage encore de poursuite d'études.

<b><u>CP</u></b>	<b>Pas d'observations particulières sur ces dossiers</b>
------------------	--

➤ Différentes composantes : modifications des modalités de contrôle des connaissances

Jean-Jacques BOUTAUD indique que le tableau transmis aux membres de la CP recense les demandes formulées par les composantes. Une lecture des différentes demandes remontées par les composantes est faite en séance.

On note la demande concernant le Master 2 Psychologie : ce M2 sera validé seulement si la note de stage est supérieure ou égale à 10/20. Cela a été approuvé en avril 2016 en conseil de l'UFR Sciences Humaines. Si cette demande est validée, cela nécessite un changement du référentiel commun des études concernant les notes éliminatoires sur le cycle Master. Cela pourrait s'envisager sous certaines conditions, avec votes spécifiques de la CFVU et du CA. Nous sommes notamment avec le Master 2 sur une formation réglementée où l'évaluation du stage compte pour l'attribution du titre de Psychologue.

Dorian COLAS DES FRANCS souligne le fait qu'il est souhaitable que les composantes explicitent leurs demandes afin que les élus comprennent bien les demandes. C'est souvent compliqué de comprendre lorsqu'on est sur des demandes autres que « techniques ».

Il faudrait également ajouter une colonne dans le tableau, indiquant la date du vote du conseil de composante pour la demande recensée. Cette idée est retenue de façon unanime.

<b><u>CP</u></b>	<b>Les observations formulées en CP seront transmises aux membres de la CFVU</b>
------------------	--

## **6. Diplômes d'Université : demandes de l'IUT Dijon-Auxerre**

Jean-Jacques BOUTAUD invite Patrick DANAUDIÈRE à présenter les demandes relatives aux diplômes d'université de l'IUT Dijon-Auxerre.

- Droits spécifiques pour le **DU ITEM** :

Il est rappelé que ce DU vise à former des étudiants internationaux aux techniques du commerce international. A l'issue de la formation ils seront capables : de mettre en place une politique d'exportation, d'introduire de nouvelles compétences permettant à l'entreprise de s'installer véritablement et durablement sur les marchés internationaux, d'avoir une démarche active de prospection de nouveaux marchés, de manager des équipes pour impulser une dynamique de développement à l'exportation.

Modalités d'accès à la formation :

Plusieurs cas de figure existent quant à l'admission des étudiants en DU ITEM :

- les étudiants venant à l'uB dans le cadre d'une convention entre l'établissement étranger et l'uB

Les étudiants accueillis peuvent :

- opter pour un semestre seul (S1 ou S2) et n'obtenir que le nombre d'ECTS requis par leur institution.
- opter pour l'année complète et obtenir le DU ITEM sous réserve de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme

Pour ces étudiants, aucun frais spécifiques ne leur est demandé à l'université de Bourgogne dans le cadre du DU ITEM. Toutefois, l'affiliation de sécurité sociale payante, pour les étudiants non ressortissants de l'espace économique européen, reste exigible, selon les cas, conformément à la réglementation en vigueur.

- les étudiants s'inscrivant à l'uB à titre individuel (*free movers*)

Ils sont acceptés sur dossier voire sur entretien en visioconférence pour l'année complète. Ils doivent acquitter les droits d'inscription universitaires plus l'affiliation à la SS et les droits spécifiques de 1100 €.

Le budget présenté détaille les services mis à disposition des étudiants internationaux.

Sur la base de 8 étudiants / HTD à 42 €	
<b>1. Frais pédagogiques</b>	
- 80 htd de FLE	3360 €
- Encadrement projet tuteuré (3 heures / étudiant)	1 008 €
- Recherche de stage longue durée : 6 mois (2 heures / étudiant)	672 €
- Encadrement stage + assistance à la rédaction du mémoire en français (6 heures / étudiant).	2 016 €
<b>2. Frais d'accueil</b>	
- Accueil (gare ; appartements, ...)	0 €
- Pot de bienvenue organisé par le département TC	0 €
- Expérience culturelle gastronomique française (groupe entier)	216 €
- Voyage culturel (une journée Chambord + Chenonceaux) Car + entrées	1 160 €
<b>3. Frais administratifs</b>	
- Traduction des bulletins de notes (anglais ou espagnol) 3 heures au total	126 €
- Accompagnement à la Préfecture, CAF, CROUS, OFII Dijon ... 6 heures au total	252 €
<b>TOTAL pour un groupe de 8</b>	<b>8 810,00 €</b>

Soit des droits spécifiques arrondis à **1100 € / étudiant**.

Il convient d'ajouter les droits d'inscription + l'affiliation à la sécurité sociale (404,10 euros en 2015/2016).

L'IUT demande la validation de ces droits spécifiques.

- Mise à jour des libellés **DUETI QLIO et SRC** à renommer respectivement en **DUETI GCCD et MMI**

Compte tenu de l'évolution du département QLIO en Génie civil et construction durable, il est demandé que le libellé soit modifié. Il est noté qu'un partenariat existe avec lycée Janot et Curie de Sens qui a une filière plasturgie avec de gros équipements disponibles. Le lycée met à disposition des logements pour les étudiants, ce qui leur permet de suivre leur cursus dans des conditions facilitées.

Pour le libellé SRC : c'est purement administratif ; il est devenu Métiers du Multimédia et de l'Internet : MMI)

- Evolution de la fiche filière **DUETI** : l'objectif étant de proposer un DUETI "académique" et/ou un DUETI "stage" permettant d'améliorer la lisibilité du parcours effectué par l'étudiant et le cas échéant permettre sa réinscription dans le DUETI d'une formation donnée pour compléter sa formation.

Il y a deux formules possibles. On compte 80 étudiants en DUETI cette année.

<b>CP</b>	<b>Pas d'observations particulières</b>
-----------	---

## 7. Questions diverses

Peggy CENAC-GUESDON souhaite évoquer la question du calendrier universitaire. Elle évoque la semaine de Toussaint, qui n'est pas forcément gérée de la même façon selon les composantes. Pour un enseignant ayant des cours dans plusieurs composantes, cela est problématique.

Sur les deux semaines de congés au printemps, il est noté que compte tenu du fait que les sessions de rattrapage sont maintenant organisées majoritairement en juin, cela ne semble pas une organisation pertinente. Il faudrait réfléchir à raccourcir ce temps de suspension des cours.

Il est précisé que l'organisation annuelle de l'université (ouverture des locaux, suspension des activités...) est actuellement axée sur trois périodes de congés : Noël, hiver et printemps avec une souplesse sur la Toussaint permettant aux composantes d'ajuster au mieux leur organisation en interne, suivant la spécificité des différentes filières.

Il n'existe pas de calendrier officiel des congés comme il est d'usage dans l'Education Nationale. C'est à l'Université d'organiser ses services.

Les congés d'hiver (1 semaine) et de printemps (2 semaines) cadrent avec les congés prévus pour la zone A à laquelle appartient l'académie de Dijon.

Jean-Jacques BOUTAUD précise que ces remarques seront relayées à la gouvernance de l'université et aux services compétents.

**CP**

**Cette question sera transmise aux membres de la CFVU**

*L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Jacques BOUTAUD clôt la séance à 17 heures.*



**Compte rendu de la séance du lundi 27 juin 2016**

-----  
Ouverture de la séance à 13 heures 55.

**1. Informations générales**

Jean-Jacques BOUTAUD informe les membres de la CP de la démission d'une élue étudiante à la CFVU étudiante (Elsa Rendina) car elle part dans une autre université à la rentrée. Les nominations sur les suivants de liste seront faites après vérification des inscriptions.

Les prochaines CP auront lieu les 13 septembre, 3 octobre, 7 et 28 novembre 2016. Cela correspond aux CFVU programmées les 21 septembre, 12 octobre, 16 novembre et 5 décembre 2016.

**2. International : projets présentés par le Pôle international**

Jean-Jacques BOUTAUD invite Bernhard ALTHEIM à présenter les projets.

Il évoque tout d'abord 4 projets d'échange non diplômants.

Les projets 1 et 4 sont associés car ils ont le même objet, seul le pays change. Il est précisé que dès que l'on est en convention, il n'y a pas de frais d'inscription

Projet 1 : ARGENTINE Universidad Empresarial Siglo 21, IUT Dijon Auxerre (site Auxerre), Sylvie Thierry : renouvellement de l'accord qui permet à l'IUT Dijon Auxerre d'accueillir des étudiants dans le cadre du DU ITEM et d'envoyer des étudiants à l'Universidad Empresarial Siglo 21 en DUETI.

Projet 4 : RUSSIE Peter the Great St. Petersburg Polytechnic University (SPbPU) IUT Dijon Auxerre (site Auxerre) Pierre Deplanche : renouvellement de l'accord avec SPbPU qui permet à l'IUT Dijon Auxerre d'accueillir des étudiants dans le cadre du DU ITEM et d'envoyer des étudiants à la SPbPU en DUETI.

Projet 2 : CANADA Université Laval (UL) UFR Sciences de Santé Anne-Claire Offer : renouvellement de l'accord qui permet aux deux partenaires d'échanger des étudiants en pharmacie au niveau master pour un ou deux semestres. Cet accord fonctionne depuis les années 90.

Projet 3 : KAZAKHSTAN Akhmet Baitursynov Kostanay State University (KSU) ISAT UMR PAM Béatrice Lay Frédéric Debeaufort Mise en place d'un nouvel accord qui permet à l'ISAT (annexe 1 – « mechanical and automotive engineering ») et à l'UMR PAM (annexe 2 – « food science and engineering ») d'apporter une expertise au montage de formations de niveau Master à KSU. C'est un nouvel accord. Le but est de pouvoir former des enseignants, de faire de la recherche et d'acquérir des équipements. Toute la convention est financée par le partenaire. Il n'y a pas de mobilité étudiante pour l'instant. Beaucoup d'enseignants d'Agrosup ont des compétences dans ce domaine. Pour l'UB, Frédéric DEBEAUFORT est associé au projet.

Un projet d'échange diplômant est ensuite présenté :

Projet 5 : CHINE Sichuan International Studies University (SISU) UFR Lettres et Philosophie Joël Loehr : renouvellement de l'annexe 2 à l'accord-cadre pour

- admettre des étudiants de SISU dans différents Licences et Masters des départements « Lettres Modernes » et « Sciences du langage » ;

- accueillir des étudiants de SISU en mobilité non diplômante ;

- envoyer des étudiants de l'uB en mobilité non diplômante et pour des stages.

Nous connaissons bien cette université chinoise qui est francophone et revient régulièrement dans les dossiers présentés. Sylviane LÉONI précise qu'il y a des étudiants de M2 qui vont en Chine pour faire leur stage.

Le nombre d'heures de cours par jour est important. L'enseignement est dispensé en français à SISU.

<b>CP</b>	<b>Pas d'observations particulières sur ces projets internationaux</b>
-----------	--

### 3. Appel à projets « Pédagogie numérique 2016 »

Jean-Jacques BOUTAUD invite Déborah ARNOLD et Alexandre FOURNIER à présenter les projets retenus dans le cadre de l'AAP 2016.

Un diaporama est diffusé en séance. Déborah ARNOLD rappelle qu'en 2013, cela restait surtout des projets de ressources pédagogiques. En 2015, la priorité a été mise sur les MOOC.

En décembre 2015, deux MOOC ont été fléchés. Or on s'est aperçu que l'un de ces MOOC (UFR S&T) s'est fait dépasser par un autre MOOC concurrent. Il a donc fallu le repenser.

La plupart des projets font des demandes dans les deux axes.

L'accompagnement du service aide numérique est adapté. Le classement de projets s'est fait lors d'une longue réunion. Des critères avec points ont été retenus afin que chaque projet puisse être évalué.

Il y a eu des points bonus pour les sites éloignés du campus. Le projet de l'UFR Langues et Communication a été priorisé cette année pour le master REVI.

Il y a eu des cas spécifique à traiter : projets « E-Portfolio » (François WECKERLE-UFR STAPS) et « MOOC Université de la vigne et du vin pour tous » (Marielle ADRIAN-IUVV)

Des reports à 2017 sont proposés : projets « complément de formation secteur de l'édition et des médias écrits » (Eric HEILMANN - UFR Lettres et Philosophie) et « Master In Computer Vision- Yohann FOUGEROLLE- UFR Sciences et techniques).

Déborah ARNOLD précise que le budget de cette AAP 2016 est d'environ 61000 euros. Plusieurs choix sont donc possibles. Mais le financement devra être adapté en fonction des projets retenus.

L'une des propositions est de retenir les 7 projets classés + 1 MOOC. Le projet n°8 serait en réserve.

Rang	N°	Intitulé du projet	Porteur	Composante	Résumé	Analyse, questions
1	14	Linfo	Eric HEILMANN	UFR Lettres et Philosophie	Hybridation d'une UE optionnelle en L3, M1 et M2 Infocomm, avec création et animation d'un magazine bimensuel en ligne diffusant des productions étudiantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>plateforme OAE possible</li> <li>ateliers synchrones Adobe validés (réserve éventuelle sur outil)</li> <li>lancement immédiat</li> </ul>
2	2	Diplôme universitaire #ICI	Olivier LALIGANT	IUT LE CREUSOT	Sur 2 sites (Le Creusot et Lons-le-Saunier) DU de conduite de projet professionnel avec captation/streaming de personnes ressources hors DU et travaux collaboratifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>recours Talent campus : oui</li> <li>captations expérimentales avant acquisition easycast</li> <li>coworking virtuel avec OAE</li> </ul>
2	3	Master Droit du travail expert	David JACOTOT	UFR Droit, sciences économique et politique	Hybridation master 2 pro. avec médiatisation de 10 cours, création de 10 vidéos ou audios et d'un site d'édition avec productions étudiantes (TER, veilles) et enseignantes (jurisprudence locale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>autres outils de médiatisation et de présentation des veilles</li> <li>question droits d'auteurs des publications enseignantes</li> </ul>
	6	Conception et réalisation de supports multimédia en pédagogie active	Marielle, BOURDOT	IUT Dijon-Auxerre	Production par des étudiants de LP ATC de supports pédagogiques numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>apports techniques à la création de ressources ?</li> <li>Plutôt accompagnement</li> <li>outils d'évaluation par les pairs : CIPE</li> <li>encadrement ingénierie pédagogique</li> </ul>
3	11	L2 Licence 2 Biologie	Jean-Philippe CHARLES	UFR SVTE	Volet 1 : création de ressources en pédagogie inversée dans une UE de licence 2 ; volet 2 : usage outil collaboratif wiki avec productions partagées pour PRL (plan réussir en licence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données site CFC, 6 diaporamas commentés + QCM, 2 tutoriels TP, 20 schémas à décomposer, 1 prob. interactif, 5 animations</li> <li>Animation enseignante wiki</li> </ul>
4	5	Réussir au PEP'S (pôle excellence de pratiques sportives)	François WECKERLE	UFR STAPS	Conception de ressources numériques Rich média pour les sportifs de haut niveau, en L1 à titre expérimental : captations CM avec intro. Schématiques + scénarisation TD	<ul style="list-style-type: none"> <li>accompagnement scénarisation TD</li> <li>au-delà de la diffusion, articulation avec TD</li> <li>formation enseignants (Easycast) pour autonomie</li> </ul>
5	7	Transformation du Master REVI en formation hybride	Sylvie CRINQUAND	UFR Langues et communication	Hybridation d'un Master 1 et 2 (tronc commun interdisciplinaire et options 4 langues : anglais, allemand, italien, espagnol) avec médiatisation de contenus, captations et séminaires interactifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>articulation entre ressources et activités pédagogiques à approfondir</li> <li>quid prise en charge partielle maquette ?</li> </ul>
6	1	Cultural Awareness Database	Alexander FRAME	UFR Langues et Communication	Production par les étudiants de M2 ICM de ressources sur la différenciation culturelle et publication de la base de données sur un site open access	<ul style="list-style-type: none"> <li>manque d'encadrement d'ingénierie pédagogique</li> <li>notion d'atelier à approfondir</li> <li>alignement pédagogique</li> </ul>
	12	Gestion et analyse de données à grande dimension	Ana-Maria ROXIN	UFR-ST	Reprise du projet de MOOC validé en 2015, avec un contenu différent, Data intensive HPC	<ul style="list-style-type: none"> <li>pertinence MOOC si SPOC et FI ?</li> <li>implication enseignante dans l'animation du MOOC ou l'accompagnement du SPOC ?</li> </ul>

Il est précisé que la plupart des projets démarrent à la rentrée. Par contre si rien n'est engagé fin octobre pour l'un des 7 projets, il faudra envoyer un message. Et si aucun signal de l'équipe n'arrive, le dossier ne sera pas retenu. On constate en effet que les projets ne sont parfois pas lancés car des aléas sont connus. Il faut donc pouvoir revoir le classement. Il est important qu'un chef de projet puisse être identifié. Il est noté qu'un projet ne peut être gardé en réserve trop longtemps sous peine de ne jamais être lancé ou d'être dépassé.

Le diaporama diffusé en séance est joint en annexe.

<b>CP</b>	<b>Pas d'observations particulières sur cette proposition de classement des projets</b>
-----------	---

#### **4. Certificats d'Université : présentation du dispositif et expérimentation à la rentrée 2016**

Jean-Jacques BOUTAUD invite Muriel HENRY, Directrice du Pôle FVU, à présenter aux membres de la CP le projet

##### Extraits du diaporama :

Les certificats d'université constituent une solution administrative qui permet d'effectuer une inscription dans une partie d'un parcours de formation existant, de manière individualisée.

##### Ce qu'ils ne sont pas :

Une nouvelle modalité de certification : contrairement à ce que leur nom laisse supposer (à changer?), ils ne constituent pas une nouvelle forme de certification, on peut s'appuyer sur les modalités existantes (ECTS par exemple)

Une nouvelle formation : ce n'est pas un DU (programme de formation collectif validé par un diplôme, spécifique ou appuyé sur un diplôme national) ou une action spécifique de formation continue (programme collectif conçu en réponse à une demande ponctuelle de partenaires).

Publics potentiellement concernés : étudiants, étudiants en mobilité, stagiaires de formation continue, étudiants d'autres établissements, auditeurs libres...

Aujourd'hui, les demandes de ce type sont traitées de manière très diverses au sein de l'établissement.

Quels intérêts ? Deux solutions seulement pour y répondre: on inscrit le demandeur à tout le diplôme ou à rien.

La solution des certificats d'université permet:

Plus de cohérence dans les pratiques organisationnelles des UFR

Plus de clarté pour les usagers

Plus de précision pour le pilotage des formations et les statistiques de réussite

Des développements dans les propositions de formation faites à nos usagers

Méthodologie appliquée :

Un groupe de travail réunissant les vice-présidents concernés, des représentants de composantes (enseignants et responsables de scolarité), le pôle international, le pôle pilotage, le SEFCA, le pôle FVU

Identification des différentes situations possibles, analyse des contraintes et impacts, propositions



Public concerné : les étudiants déjà inscrits à l'uB souhaitant faire une formation complémentaire à la leur dans l'offre existante

Proposition du groupe de travail : expérimenter dès la rentrée 2016-2017 avec les composantes volontaires (validation en conseil d'UFR) :

Créer les CU dans Apogée (techniquement: attestation vide avec une liste à choix où l'on peut « descendre » jusqu'au niveau de la matière, pour chacun. Toutes les combinaisons sont possibles).

Les étudiants font leur demande sur la base d'une fiche de candidature.

Validation de la demande par le responsable pédagogique de la formation sollicitée (sur la base des pré-requis et des capacités d'accueil).

Si la validation est accordée, inscription (chaque composante a un centre d'inscription pédagogique).

Si l'étudiant souhaite valider son ou ses modules, il passe les épreuves habituelles et peut obtenir les ECTS afférents en cas de succès.

Tarif plancher (adaptable par la composante en cas de coût particulier): 48 euros pour 6 ECTS (8 euros par ECTS), gratuité pour les étudiants boursiers

Evaluation de l'expérimentation et décision sur la généralisation du dispositif et ses conditions pour l'année 2017-2018

Il est précisé que le nom « CU » pose question. En effet, il faut que cela soit assez communicant et en même temps que cela ne « leurre » pas les étudiants sur ce qu'apporte le CU. La réflexion est en tout cas engagée sur ce thème.

#### Autre public concerné : les étudiants internationaux en échange accueillis à l'uB

Proposition du groupe de travail :

Expérimenter dès la rentrée 2016-2017 avec le Pôle International

Etablir le learning agreement: chaque étudiant accueilli a un programme de formation qui lui est propre et qui fait l'objet d'une définition préalable, signée par une composante (coordonnateur mobilité internationale)

Créer les CU dans Apogée, nommés dans ce cas Attestation d'études internationales, traduite en anglais

Inscription par la composante qui signe le learning agreement

Attribution des ECTS attachés au parcours défini (30 ECTS)

Pas de tarification, sauf si l'étudiant souhaite aller au-delà de ce qui est prévu dans l'accord international (dans ce cas, même situation que les étudiants).

Pour les étudiants des pays non francophones, le nom « CU » doit être adapté. On réfléchit actuellement à un nom en anglais. Pour les pays francophones, il faut que cela soit parlant pour le partenaire, avec une version en français.

#### Les autres publics :

Proposition du groupe de travail :

Approfondir au cours de l'année 2016-2017 l'analyse pour les autres publics, non encore inscrits à l'université, autour des points suivants:

Pédagogie : identification des pré-requis de la formation, évaluation des pré-acquis des demandeurs, périmètre de formations accessibles, validation de la demande (comment?), organisation des cours, certification, capitalisation

Droits : quel accès aux services des bibliothèques, du SUAPS, du CPSU...

Tarification

Etude d'impact

Luc IMHOFF indique que pour lui les CU évoquent un peu les DU. Muriel HENRY précise que l'on part pour les CU de diplôme déjà existants. Les DU viennent compléter des formations et fonctionnent s'ils sont autofinancés.

Pour les publics de formation initiale, il faut que cela soit peu onéreux.

Si la thématique potentielle d'un CU est semblable avec celle d'un DU, la composante ne choisira pas d'ouvrir un CU. Il y a une véritable réflexion stratégique à avoir. Techniquement, on peut créer des CU de volumes horaires différents

Maryse GAIMARD évoque le fait qu'il y avait des certificats avant (certificat de licence, certificat de maîtrise..). Le diplôme était divisé en tronçons. Xavier URBAIN précise que cela a perduré en santé jusqu'en 2006.

Il est rappelé qu'avec les CU présentés ici, il s'agit de Certificats très individualisés, pour lesquels l'étudiant peut « piocher » des UE dans plusieurs diplômes.

Dorian COLAS DES FRANCS évoque en séance le fossé qui se crée entre étudiants boursiers et non boursiers car on voit que pour les CU, il est indiqué que les étudiants boursiers ne paieront pas. Or il n'est pas certain que les situations des étudiants boursiers / non boursiers soient si différentes. Il faudra voir cette question. Il demande également si en regard d'un tarif plancher fixé à 48 euros, un tarif plafond sera prévu.

Jean-Jacques BOUTAUD indique que les questions et réflexions sur les CU sont bien enregistrées et précise que comme toutes les mesures de modularisation, l'une des clés de gestion est l'ingénierie à mettre en place qui se trouve très liée au système d'information disponible. L'idée est d'engager la démarche, qui pourra évoluer dans le temps.



**5. Référentiel commun des études 2016-2017 (dossier fil rouge)**

Jean-Jacques BOUTAUD et Dorian COLAS DES FRANCS présentent ce dossier.

Il est rappelé qu'il existe deux types de mises à jour : celles réglementaires liées à des mises à jour de textes législatifs, des références à des dispositifs votés en CFVU et CA... et celles plus politiques liées à des choix faits par l'établissement pour la gestion des cursus et diplômes.

Le référentiel est revu sur ces différents points en CP.

Xavier URBAIN signale page 3 que le terme « communauté » est peut-être inadéquat.

*Extrait : Au-delà de son aspect réglementaire, ce guide constitue un pacte entre les trois communautés, étudiants, enseignants et personnels administratifs*

Comment le remplacer ? Représentants ? Populations ? La discussion est ouverte mais aucune proposition ne ressort concrètement en CP. Il faudra voir cette question.

Page 3 : "Aucune note éliminatoire n'est autorisée en licence ". Ce point est évoqué au regard de la demande formulée par le M2 Psychologie demandant qu'une note de 10/20 minimum soit obtenue en stage pour valider le diplôme. Il est rappelé que la note éliminatoire est interdite par l'arrêté Licence de 2011 mais l'arrêté Master de 2002 ne dit rien. Donc on pourrait envisager des notes éliminatoires en Master. Cela relève d'un choix d'établissement.

Luc IMHOFF fait deux remarques : il estime que ce principe de note éliminatoire est contraire à l'esprit LMD qui a pour principe de pouvoir capitaliser des UE. De plus, qu'est-ce qui justifie que l'UE est meilleure qu'une autre ?

Sophie SALAÜN indique qu'elle peut comprendre qu'on exige un niveau minimum en master 2.

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur le fait que les étudiants sont assez accompagnés en stage. La note doit donc refléter la réalité. Si on met 9 au stage, cela doit traduire la réalité et indiquer que l'on a des bases pour progresser par la suite.

Le problème avec cette demande du M2 Psychologie est que si on l'accepte, on ouvre la porte à toutes les notes éliminatoires en cycle master. Cela est très problématique.

Sandrine ROUSSEAU évoque le cas d'un étudiant qui malgré une note très basse et par effet de la compensation a pu valider un master. De fait, les coefficients liés à l'UE Stage ont été augmentés afin de limiter de tels effets.

Il est rappelé que le référentiel pose un cadre général. Il n'est jamais très pertinent de se polariser sur un cas problématique pour en déduire une règle applicable à l'ensemble des formations. Il faut noter que le jury souverain a toute latitude pour modifier une note de stage proposée par un correcteur qu'elle estimerait trop élevée ou trop basse. Le rôle du jury est ici important

Il ressort des discussions que le principe de note éliminatoire en Master ne semble pas devoir être retenu. La discussion se poursuivra en CFVU.

Page 5 : une discussion est menée quant à la semestrialisation en formation ouverte et à distance suite à une question de Sylviane LEONI car dans les faits elle n'existe pas alors que le référentiel indique qu'elle est obligatoire. Il est certain que les modalités d'organisation de la FOAD font qu'il est très difficile de pouvoir organiser les cours et examens en deux semestres (centres à l'étranger, envoi des cours etc). Ensuite il faudrait voir avec la Cellule APOGEE ce qui peut être envisagé en termes de gestion administrative et les possibilités laissées par le logiciel APOGEE.

Il faut noter des mises à jour en pages 7-8-9-10-14-15 liées aux certificats d'université, stages, césure, motifs d'absence, sélection en master, maîtrise d'une langue vivante étrangère, section disciplinaire du CAC.

Page 10 : proposition d'intégration des dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2014, article 16 selon lequel :

*Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.*

Une discussion s'engage en CP sur la marge d'interprétation laissée par le texte quant à l' « aptitude à maîtriser ». En effet, se pose la question des modalités de validation et de ce que l'on entend par aptitude et maîtriser. Sophie SALAÜN rappelle qu'en école d'ingénieur, l'obtention du diplôme est subordonnée à l'obtention du TOEIC. Cela est assez problématique car il n'y a en parallèle pas d'obligation pour les étudiants de master de passer le CLES niveau 2 par exemple. Cela est possible via le Centre des langues et des cultures.

Il est proposé de retenir cette formulation :

« *Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS.* »

Dorian COLAS DES FRANCS demande que soient insérées les précisions suivantes (en violet) au paragraphe 2.4.1 du référentiel, page 12 :

« Les surveillants sont présents dans la salle d'examen de préférence quinze minutes avant le début de l'épreuve :

- ils s'assurent de la préparation matérielle de la salle (places numérotées, matériel de composition (brouillons et copies ...)) ; une liste des candidats inscrits à l'examen terminal, établie par la scolarité est remise au surveillant responsable de la salle. Cette liste porte un numéro d'identification pour chaque candidat à l'examen. Elle peut être affichée à l'entrée de la salle d'examen ;

- ils vérifient l'identité des candidats à l'entrée de la salle ou en passant dans les rangs et en pointant la liste d'appel avec les cartes d'étudiants ;

- ils peuvent demander à tout moment de l'épreuve\* à des étudiants dont les oreilles ou le cou ne sont pas apparents de les découvrir momentanément afin de vérifier qu'ils n'ont pas d'appareils de communication auditifs

\*car il est possible de rajouter les écouteurs en cours d'épreuve »

En effet, la section disciplinaire s'est récemment réunie au sujet de cas d'étudiantes voilées. Elles demandaient qu'un texte leur soit fourni or le référentiel ne mentionne actuellement rien à ce sujet

Jean-Jacques BOUTAUD évoque la motion AJAC présentée par l'UFR Sciences Humaines. Elle a bien été lue en CFVU le 15 juin 2016. Philippe SALVADORI, Directeur de l'UFR, a transmis des éléments d'analyse plus détaillés. Il s'avère toutefois que le problème rencontré est initialement lié au département de Psychologie. Le statut AJAC ne pose pas de problème dans les autres composantes. Le cas échéant, cette motion pourra être de nouveau abordée en CFVU. Il est rappelé que la rubrique liée au statut AJAC dans le référentiel s'est enrichie des expériences des différentes filières et des solutions trouvées en interne des composantes dans l'intérêt des étudiants.

<b>CP</b>	<b>Les observations formulées en CP seront transmises aux membres de la CFVU</b>
-----------	--

## 6. Calendrier 2016-2017 - UFR Sciences de Santé : 2ème et 3ème années Médecine

Jean-Jacques BOUTAUD rappelle que ce dossier a été présenté en CFVU le 15 juin 2016 et a fait l'objet d'une discussion. Le vote a été reporté, dans l'attente d'obtenir des éléments complémentaires d'analyse. Il précise que Frédéric HUET, Directeur de l'UFR Sciences de Santé, est présent en CP pour apporter des précisions sur l'établissement du calendrier.

Le calendrier proposé en conseil d'UFR Sciences de Santé est le suivant :

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre	début et fin des examens du 1er semestre (du...au)	début et fin des cours du 2nd semestre (du...au)	début et fin des examens du 2nd semestre 1re session (du...au)	début et fin des examens de la 2e session (du...au)	fin de présence obligatoire (date de publication des
UFR des Sciences de Santé - MEDECINE	L1 - PACES	30/08/16	02/12/16	les 12 et 13 /12/ 2016	début 16/01/2017 au 14/04/2017	du 02 au 05/05/2017	pas de 2ème session	30/05/17
	L2 - DFGSM 2ème année	lundi 5 septembre 2016	25/11/16	du 05/12/2016 au 15/12/2016	du 03/01/2017 au 07/04/2017	du 18/04/2017 au 28/04/2017	du 06/06/2017 au 12/06/2017	06/07/17
	L3- DFGSM 3ème année	jeudi 1 septembre 2016	25/11/16	du 05/12/2016 au 15/12/2016 + c2) les 12-13-14/12/2016	du 03/01/2017 au 07/04/2017	du 18/04/2017 au 28/04/2017 c2) du 02/05 au 04/05/2017	du 06/06/2017 au 12/06/2017	06/07/17

En CFVU, ont été soulevés des problèmes des dates et de déroulement des stages. Les étudiants ont estimé que la durée de second semestre était très insuffisante.

Frédéric HUET rappelle que le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales est très codifié.

Dans le cadre de la gestion des calendriers des différentes années, la PACES dicte littéralement les dates de cours et d'examen. Les dates de concours sont fixées avant les congés de Noël.

Cela a induit une densification très claire du calendrier. Les marges de manœuvre sont donc très faibles, voire inexistantes. Il n'a pas été informé de la pétition circulant dans les promotions de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années et demande à avoir copie de ce document.

Frédéric HUET évoque le fait que des innovations pédagogiques vont être mises en place (pédagogie inversée), afin d'alléger le nombre d'heures en présentiel. Deux UE s'y mettent en deuxième année dès la rentrée. Il faut noter que certaines UE passeront ainsi de 70h à 25h. L'idée est d'avoir à apprendre pour ensuite développer des acquis en cours.

Sur la question des stages : l'arrêté évoque 400h minimum de stage. Jusqu'ici, on était sur une base de 380h. Or le problème majeur est de pouvoir proposer des stages à l'ensemble des étudiants car les effectifs sont devenus très importants depuis quelques années. C'est vraiment un problème majeur. Le CHU autorise un passage un jour sur deux. C'est une donnée importante à prendre en compte. La proposition est de fixer le temps de stage de 8h30 à 12h sur 6 semaines, ce qui revient à 420 heures théoriques.

Frédéric HUET souligne la qualité pédagogique de ces stages. Le « savoir être » ne s'apprend pas dans les livres. La vie du médecin est d'être au contact des patients et malades.

Il évoque une étude récente faite sur l'évaluation des stages par les étudiants, qui a révélé une moyenne des notes de stages de 8/10. Il précise qu'il n'y a objectivement pas vraiment moyen de changer les dates proposées, qui ont déjà fait l'objet de multiples explications et études. Imaginer de fixer des stages en juin, juillet ou août n'est pas possible.

Lucile BEHAGUE intervient pour dire que le calendrier tel que proposé laisse vraiment trop peu de temps aux étudiants et exige trop de travail entre les cours à préparer et à suivre, les stages à effectuer, les révisions à planifier. Elle demande si le stage entre la première et la deuxième année ne peut pas être pris en compte dans le cursus.

Frédéric HUET précise que c'est un stage d'immersion en monde hospitalier, avec accompagnement infirmier. Cela n'a pas à voir avec les stages proposés ensuite, qui sont des stages hospitaliers. Il rappelle que moins de 20% des étudiants viennent en cours.

Lucile BEHAGUE revient sur le fait qu'il y a quatre mois sans cours à l'issue de l'année car la session d'examen finit en avril. Or le bachotage ne permet pas d'apprendre correctement.

Frédéric HUET indique que la gestion des ECN et de la PACES empêchent une autre « distribution » des dates d'examen. La totalité de l'année étant ainsi « bloquée », il n'y a pas d'autres solutions que d'organiser les examens en avril.

Ensuite, l'UFR envisage de proposer des unités optionnelles et des séminaires pendant cette période

La troisième semaine de congés après les congés de Noël est évoquée. Lucile BEHAGUE et Maxime BINET évoquent le fait qu'il est important pour les étudiants de pouvoir se reposer car ensuite ils n'ont pas de congés.

Frédéric HUET précise que si on ampute le second semestre d'une semaine, cela n'est vraiment pas gérable en termes calendaires pour pouvoir fixer les périodes de cours et d'examens. Le fait de pouvoir programmer une session de rattrapage fin août/ début septembre pourrait être une solution pour assouplir le « timing ». Il propose qu'une discussion avec les étudiants puisse avoir lieu afin de revoir ce dossier. Il indique que sa porte est toujours ouverte aux étudiants.

Jean-Jacques BOUTAUD clôt la discussion et revient sur l'idée de pouvoir évaluer les différents scénarii envisageables dans le cadre d'un dialogue entre le Directeur d'UFR et les représentants étudiants. On a bien compris que les contraintes calendaires devaient être vues avec l'ensemble des autres données relatives aux différentes années du cursus Médecine.

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur le fait qu'il est important que l'on puisse savoir quel est l'avis général du conseil, que l'on sache ce qu'il en est afin d'avoir une idée de ce qui est dit en conseil d'UFR.

**CP**

**Les observations formulées en CP seront transmises aux membres de la CFVU**

## **7. Diplômes d'université**

- Demandes de suppressions – UMDPC-S :
  - DIU Urgences chirurgicales
  - DIU Gestion des risques en milieu de santé
  - DIU Chirurgie préprothétique et implantologie
  - DU Odontologie chirurgicale

Perrine DIDI précise que pour le DU urgences chirurgicales, il n'y avait plus d'inscrits. Par ailleurs pour le DU Gestion des risques en milieu de santé, il s'est agi de ne plus renouveler le dispositif. Ces formations sont arrivées au terme d'un cycle et il est pertinent de les arrêter. Il est précisé que les DU Chirurgie préprothétique et implantologie et Odontologie chirurgicale vont fusionner en un DU implantologie orale.

<b>CP</b>	<b>Pas d'observations particulières sur ces demandes de suppression</b>
-----------	---

➤ Demande de création - UMDPC-S :

- DIU Diagnostic de précision et médecine personnalisée

Perrine DIDI présente ce DIU qui concerne 3 universités.

3 responsables de formation:

Pr David GENEVIEVE : PU-PH Oncogénétique, UFR de Médecine Montpellier Nîmes

Pr Laurence FAIVRE: PU-PH Génétique, UFR des Sciences de Santé Dijon

Pr Damien SANLAVILLE, Faculté de médecine Lyon EST

Date de mise en place de la formation : novembre 2016

Localisation des enseignements:

UFR de Médecine Montpellier Nîmes (Université de Montpellier)

UFR des Sciences de Santé Dijon (Université de Bourgogne- Franche Comté)

Faculté de médecine (Université de Lyon Est) (à partir de 2017)

Une vignette est diffusée en séance qui résume bien les caractéristiques de cette médecine translationnelle dans les anomalies du développement :



**Objectifs :** Informer et former les professionnels de santé à la médecine de précision permettant une médecine personnalisée.

Cette formation doit permettre d'appréhender les concepts d'outils de génétique nouvelle génération, la gestion des données, et l'utilisation de ces données à visée diagnostique et thérapeutique, d'apporter une réflexion éthique sur l'innovation médicale en génétique. Ce type de formation est inexistant en France.

**Nombre d'inscrits :** 40 dont 20 en formation continue et en 20 en formation initiale, répartis entre les 3 universités

**Public visé :** Formation initiale : A partir de la DFASM2

Formation Continue : Professionnels de santé

Autres professionnels : sur dossier (conseillers en génétique pour acquérir le label de conseillers en génomique)

Pré requis : Inscrit en DFASM2 (interne – FI) ; être diplômé d'une formation en santé (professionnels de santé – FC)

Comité de sélection d'étude commune principalement pour les dérogations des inscriptions non médicales.  
Coût de la prise en charge : pour la formation initiale, c'est 500 euros. En formation continue, c'est 1000 euros.  
Il faut se déplacer à Nîmes, Lyon et Dijon.

Frédéric HUET, Directeur de l'UFR Sciences de Santé indique que ce type de formation va devenir essentiel dans les années à venir, la question du patrimoine génétique ayant un poids énorme. Il y a une dimension éthique très importante dans ce DIU.

Jean-Jacques BOUTAUD remercie les intervenants sur ce sujet qui est très intéressant et nous conduit à réfléchir pour le futur, compte tenu des progrès de la science et des informations médicales potentiellement décelables et délivrables aux patients.

<b>CP</b>	<b>Pas d'observations particulières sur cette demande de création de DIU</b>
-----------	--

➤ Demande de l'ESIREM : Aménagement module FOAD pour le DU Management de la Performance Energétique du Bâtiment

Emmanuel SALEUR (SEFCA) présente le dossier en séance. Un diaporama est diffusé. Il rappelle le contexte de création du DU (raréfaction des sources d'énergie fossiles, besoin de réduire la consommation d'énergie du bâti, Partenariat UB-ELITHIS : DU MPEB). La formation compte 3 volets (Technique, managérial, social) et se fait 3 jours par mois sur 10 mois

Public : Personnes confrontées à la gestion de projets (Architectes, chefs de projets, ingénieurs, conducteurs de travaux, chefs de chantiers...).

Le problème actuel est que le volume horaire (210h) est trop faible pour rendre éligible la formation au Contrat de Professionnalisation (CP).

L'intérêt du CP : accès à l'emploi des jeunes et demandeurs d'emploi, stabiliser les effectifs et pérenniser le dispositif, étoffer l'offre de formations en alternance à l'uB, participer à la création de parcours dans le BTP en Bourgogne.

Le CP impose que 15 à 25% du temps du contrat soit passé en formation : (228h à 238h mini) selon les différents financeurs (OPCA) pour une durée de 6 à 10 mois. Il faut une formation diplômante ou qualifiante (RNCP), de l'alternance (entreprise / centre de formation) et une ingénierie de formation adaptée (pédagogie, saisonnalité....)

La solution technique envisagée est d'augmenter de 28h le volume horaire avec un module d'enseignement en FOAD pour répondre aux exigences des OPCA interprofessionnels, les plus contraignants. Les stagiaires de formation continue pourront obtenir le CLES à l'issue de la formation, sous réserve de validation de l'examen.

Qu'est-ce que le CLES ?

Le CLES permet aux étudiants des universités et des Grandes écoles, ainsi qu'aux autres candidats éligibles au CLES, de faire certifier leurs compétences opérationnelles de communication dans une langue donnée. Il ne s'agit pas d'un test de niveau par QCM mais d'un dispositif de certification complet mettant en œuvre les cinq compétences langagières décrites dans le CECRL : compréhension de l'oral ; compréhension de l'écrit ; production écrite ; production orale ; interaction orale.

Le dispositif d'Anglais serait obligatoire pour les CP et facultatif pour les stagiaires de formation continue (FC).

Les contenus des cours auront pour objet principal les bâtiments, leurs performances techniques et la protection de l'environnement afin de créer du lien avec le contenu de la formation.

La rémunération de la préparation du CLES à distance est déjà assurée dans le cadre de préparation modulaire par le CFOAD. Seules des heures de suivis spécifiques pourront être ajoutées dans le cadre des services CFOAD. Par contre, le suivi implique une facturation interne du CFOAD au SEFCA de 100€ par étudiant.

Il est proposé de payer ces interventions supplémentaires au taux TD en raison d'effectifs qui ne devraient pas dépasser 10 personnes.

Il suffit d'un alternant en contrat de professionnalisation pour financer et rentabiliser le dispositif.

Les opportunités offertes par ce projet sont de donner une plus-value au diplôme (dimension internationale), d'étoffer l'offre de formation en alternance à l'uB, de favoriser l'équilibre financier d'un diplôme autofinancé, d'avoir un dispositif financé par les CP et de proposer aux stagiaires de FC d'obtenir le CLES Anglais.

La prospective peut être la suivante : si de nombreux contrats sont signés, le module d'Anglais et l'obtention du CLES pourraient être proposées à l'ensemble des stagiaires de FC.

Sophie SALAÛN qui enseigne dans ce DU indique que ce diplôme existe depuis 4 ans et il est très intéressant d'augmenter de 28h la formation avec ce module.

En termes de calendrier de formation, il y a une semaine en entreprise et une semaine en université. L'idée est de prendre peu d'étudiants de l'extérieur.

**CP**

**Pas d'observations particulières sur cette demande de modification d'un DU**

## **8. Offre de formation rentrée 2016**

➤ Différentes composantes : modifications des modalités de contrôle des connaissances

Jean-Jacques BOUTAUD indique que le tableau transmis aux membres de la CP recense les demandes formulées par les composantes. Une lecture des différentes demandes remontées par les composantes est faite en séance.

Il est noté un problème pour la L3 de sociologie pour les UE 4 semestre 1 et UE6 semestre 2 : la session de rattrapage est supprimée alors qu'en licence, il y a obligatoirement deux sessions. Le problème sera signalé à l'UFR Sciences Humaines afin qu'une solution soit trouvée. L'argument lié à l'« allègement de la session d'examen » n'est pas acceptable en l'état car l'étudiant qui n'a pas validé l'UE doit avoir une « chance » de la rattraper en session 2.

Il est noté que la demande pour le Master 2 Psychologie évoquée au point 5 de l'ordre du jour de la CP est à étudier au regard des réflexions et observations émises en CP. La notion de notes éliminatoires en Master ne semblant pas devoir être retenue, la demande du M2 Psychologie ne peut de fait être validée.

**CP**

**Les observations formulées en CP seront transmises aux membres de la CFVU**

➤ UFR Langues et Communication : ouverture de la 2<sup>ème</sup> année du Master T2M à l'alternance

Le conseil de l'UFR a voté le 17 mai 2016 l'ouverture à l'alternance de la 2<sup>ème</sup> année du master traduction multimédia. Cela ne pose pas de problème particulier

**CP**

**Pas d'observations particulières sur ce dossier**

## **9. Accréditation de l'offre de formation à la rentrée 2017**

Jean-Jacques BOUTAUD invite Sandrine ROUSSEAUX de l'IUVV à présenter la fiche AOF du **master mention « Sciences de la vigne et du vin » (SVV)**.

Elle précise que cette mention n'existe pas à l'heure actuelle dans la nomenclature officielle.

Il y a 5 centres en France formant au Diplôme d'œnologue (Dijon, Reims, Bordeaux, Montpellier, Toulouse)

Jusqu'alors, il existait dans notre offre de formation UB une spécialité « Vigne vin et terroir » dans la mention ETEC.

Le ministère a accepté la création d'une nouvelle mention suite à discussion avec l'université de Bordeaux qui est dans la vague A et a donc précédé Dijon dans la construction de son offre de formation. .

La fiche AOF est diffusée en séance.

Le Parcours « Vigne Vin Terroir » sera à la fois dans la mention Sciences de la Terre et Planètes, Environnement et la mention Sciences de la Vigne et du Vin.

La mention de master « Sciences de la Vigne et du Vin » a été récemment créée et est proposée par l'ISVV-Bordeaux Segalen et par l'Université de Reims Champagne Ardenne. Elle est en parfaite adéquation avec le parcours Vigne Vin Terroir. L'existence de cette mention à l'UB est en cohérence avec la spécificité de l'offre de formation portée par l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin (IUVV), avec l'affichage du domaine scientifique Vigne et Vin (l'un des six domaines identifiés) fortement adossé à la filière viti-vinicole et à l'existence du GIP Bourgogne Vigne Vin.

Etant donné (i) que ce parcours était sous la mention ETEC lors du précédent contrat et (ii) que la mutualisation de certaines UEs (en M1 et M2) avec les parcours de la mention STPE (nouvelle mention ETEC) est prévue dans la future offre de formation, le parcours VVT sera associé aux 2 mentions STPE et SVV.

Sandrine ROUSSEAUX rappelle qu'il était primordial que la mention SVV existe pour qu'une bonne lisibilité de ce master puisse exister. L'Université de Reims va également faire la demande. Montpellier fera cela dans 4 ans. Il n'y a pas de coût supplémentaire prévu avec la création de cette mention.

Evelyne KOHLI présente ensuite la fiche AOF du **master mention « Santé »**. Elle précise qu'avant c'était le Master « Biologie et produits de santé » (BIOPS). Ce master est co-accredité avec l'UFC. Les UFR respectives portent le diplôme.

Les parcours prévus sont les suivants :

- Master Santé 1ère Année Parcours Santé, Soins, Communication (UB)
- Master Santé 1ère Année Parcours Santé (UFC/UB)
- Master Santé 2ème année "Assurance Qualité des Produits de Santé" (M2 AQPS) (UB)
- Master Santé 2ème année "Des Lipoprotéines aux Thérapies Innovantes" (M2 LipTherapl) (UB/UFC)
- Master Santé 2ème année "Gestion des Risques Infectieux et Sanitaires" (M2 GeRIS) (UFC)
- Master Santé 2ème année "Recherche Clinique Médecine Palliative" (M2 RCMP) (UFC)
- Master Santé 2ème année "Relation Hôte Greffon" (M2RHG) (UFC/UB)
- Master Santé 2ème année "Santé, Soins, Communication" (M2 SSC) (UB)
- International Master in Biomedical engineering (Master International Ecole Ingénieur)

*Voir schéma page suivante*

Il y a des parcours prévus pour être suivis en FC. Il est précisé qu'un nouveau parcours est prévu en Recherche clinique en médecine palliative et ouvrira à la rentrée 2018.

Université de Franche Comté a proposé l'ajout d'un autre parcours international, propre.

Le parcours « Santé soins communication » sera ouvert en 2017.

Il est précisé que les étudiants qui ont suivi le M1 Biologie santé peuvent accéder au M2.

Evelyne KOHLI présente ensuite deux Capacités, qui doivent entrer dans le volet offre de formation du contrat d'établissement pour être accréditées à la rentrée 2017. L'avantage est que toutes les Capacités auront ainsi le même rythme d'accréditation ce qui sera nettement mieux pour le suivi et la gestion.

**Les deux Capacités sont : « Technologie transfusionnelle » et « Evaluation et traitement de la douleur » .**

Il est précisé que la Capacité de Gériatrie est très prisée. Mais les autres spécialités fonctionnent également très bien.





## 10. Paliers d'orientation : proposition de mise en œuvre

Muriel HENRY rappelle le contexte législatif sur le sujet : la loi Enseignement supérieur et recherche de 2013 et le Cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et masters (22 janvier 2014) indiquent que :

« Les parcours de formation sont conçus de manière à permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet personnel et professionnel en favorisant leur intégration, leur orientation et leur spécialisation au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus ».

« Tout étudiant bénéficie de paliers d'orientation lui permettant, sur la base des connaissances et des compétences qu'il a acquises, de poursuivre son parcours ou d'accéder à un autre dans l'hypothèse où celui dans laquelle il est engagé se révélerait ne pas ou ne plus correspondre à son projet ».

### Extraits du diaporama :

Université de Bourgogne, les propositions actuelles en matière d'orientation :

Un espace d'accueil central au pôle FVU pour toutes les questions

Un espace documentation

Des rendez-vous individuels avec des conseillers d'orientation psychologues ou des ingénieurs orientation insertion

Des ressources numériques (par exemple, que faire après un DUT? Que faire après une PACES?

Les métiers de la psychologie...)

Des conférences thématiques (par exemple, la réorientation)

Dans certaines filières, des modules de PPP (projet professionnel et personnel)

Une nouvelle proposition complémentaire qui permet d'intégrer les intérêts des actions collectives:

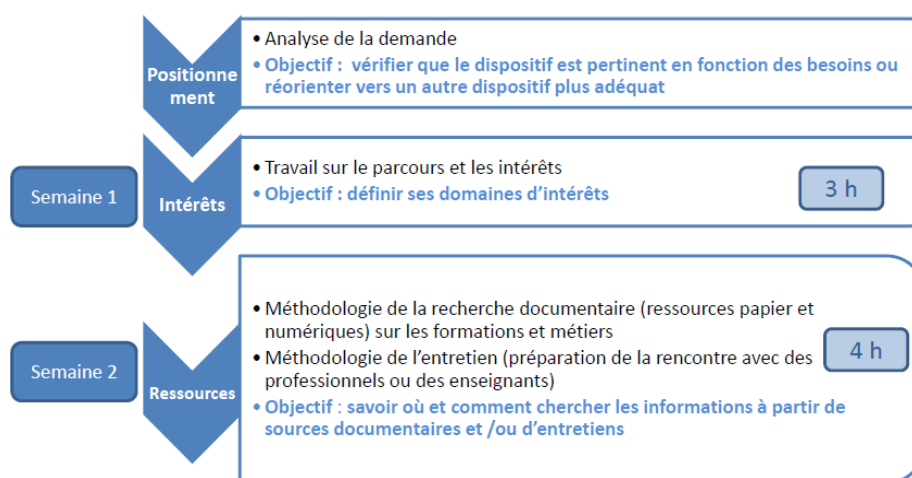
Développer les pistes possibles pour soi en bénéficiant de celles des autres, préciser la singularité de ses projets à partir des échanges, constater que d'autres ont les mêmes questions et problèmes...

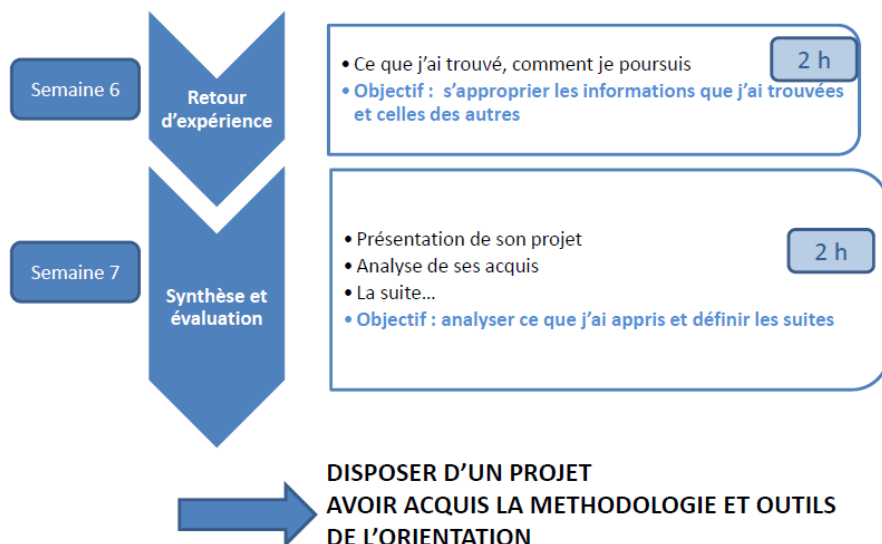
Proposé aux étudiant.e.s en recherche de parcours futurs dans leur filière et aux étudiant.e.s en réorientation : pas de stigmatisation de la réorientation

Destiné prioritairement aux étudiant.e.s de licence 1 et 2, expérimenté en janvier/mars 2016

Proposition :

Généralisé dès la rentrée 2016-2017 avec trois sessions correspondant aux moments critiques dans l'orientation: premières semaines de formation, Toussaint, premiers résultats d'examens





Organisation proposée : des groupes de 15 étudiants ; des ateliers intégrés dans le parcours ou accessibles sur inscription volontaire. Les périodes : octobre/novembre ; novembre/décembre ; janvier/février

Muriel HENRY précise qu'il existe déjà à l'université des actions liées à la réorientation des étudiants.

Evelyne KOHLI revient sur le semestre rebond qui marche très bien. Il est nettement préférable de faire cela tôt dans le cursus. Il faudrait que ce soit mieux présenté en lycée.

Il est précisé que nous n'avons jusqu'alors pas de dispositif collectif. Or le fait de travailler en groupe est très positif. Il n'y a ainsi pas de stigmatisation.

Il y a effectivement une réforme du lycée combinée à une réorientation plus active. L'essentiel en la matière est d'avoir la bonne méthode.

Evelyne KOHLI rappelle qu'il y avait des enseignants référents qui allaient dans les lycées il y a quelques années. Or il semble que l'on soit retombé dans l'« incommunication » à ce sujet. Il y a beaucoup moins de rencontres. Cela est donc retombé sur les COP.

Il est précisé qu'en matière d'orientation, il y a beaucoup d'idées reçues et de représentations.

Les paliers d'orientation sont proposés, parmi tout un ensemble d'actions qui coexistent.

Il est en tout cas évident que cela rassure l'étudiant de se rendre compte qu'il n'est pas seul.

Luc IMHOFF indique qu'il faut sensibiliser les lycéens aux capacités d'accueil car c'est un facteur important. L'interaction avec le lycée va en effet devenir cruciale et doit être prise en compte et favorisée.

<b>CP</b>	<b>Les observations formulées en CP seront transmises aux membres de la CFVU</b>
-----------	--

*L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Jacques BOUTAUD clôt la séance à 18 heures10.*

## Projets internationaux CP du 2 juin 2016 – CFVU 15 juin 2016

### Projets d'échange non diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	CHILI	Universidad de Talca (UTALCA)	IAE	Bertrand Belvaux	Renouvellement de l'accord avec UTALCA avec une nouvelle annexe pour l'IAE et mise en place d'une nouvelle coopération avec NTCU qui permettent à l'IAE d'échanger jusqu'à 3 étudiants par année universitaire avec les partenaires. Les étudiants entrants pourront suivre des cours en anglais ou en français à l'IAE et les étudiants de l'IAE suivront des cours en anglais à NTCU et auront le choix entre espagnol et anglais à UTALCA. Le niveau linguistique minimum requis est B2 dans toutes les langues concernées.
2	TAIWAN	National Taichung University of Education (NTCU)			

### Projet d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
3	CHINE	Hainan University	UFR Sciences et techniques	Jean-Baptiste Thomas	Nouvel accord qui permet à l'uB de recruter maximum 5 étudiants par année universitaire dans le cadre du M2 « Advanced Electronic System Engineering » et d'envoyer des étudiants de l'uB en stage dans les laboratoires de Hainan University. Le niveau linguistique minimum requis en anglais est B2.
4	ESPAGNE	Universidad de Valladolid (UVa)	ISAT	Béatrice Lay	Mise en place d'une annexe à l'accord cadre existant entre les deux établissements pour la mise en place d'une double diplomation au niveau master. A la fin du parcours suivi, les étudiants obtiennent le diplôme d'ingénieur de l'ISAT (uB) - spécialité mécanique (MIT) ou énergétique (EPEE) - et le Master en Ingénierie Industrielle ou en Ingénierie Automobile de l'Ecole d'Ingénieries Industrielles (UVa). L'uB pourra accueillir 4 étudiants de l'UVa par année universitaire et l'uB pourra envoyer 4 étudiants dans chacun des deux masters de l'UVa. Les étudiants payent les frais d'inscription dans l'université d'origine et en sont exonérés à l'université partenaire.

**Proposition à la CFVU : adoption des 2 projets diplômants et 2 projets non diplômants tels que présentés en séance  
Favorable à l'unanimité**

Projets internationaux CP 27 juin 2016 - CFVU 5 juillet 2016

Projets d'échange non diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	ARGENTINE	Universidad Empresarial Siglo 21	IUT Dijon Auxerre (site Auxerre)	Sylvie Thierry	Renouvellement de l'accord qui permet à l'IUT Dijon Auxerre d'accueillir des étudiants dans le cadre du DU ITEM et d'envoyer des étudiants à l'Universidad Empresarial Siglo 21 en DUETI.
2	CANADA	Université Laval (UL)	UFR Sciences de Santé	Anne-Claire Offer	Renouvellement de l'accord qui permet aux deux partenaires d'échanger des étudiants en pharmacie au niveau master pour un ou deux semestres.
3	KAZAKHSTAN	Akhmet Baitursynov Kostanay State University (KSU)	ISAT UMR PAM	Béatrice Lay Frédéric Debeaufort	Mise en place d'un nouvel accord qui permet à l'ISAT (annexe 1 – « mechanical and automative engineering ») et à l'UMR PAM (annexe 2 – « food science and engineering ») d'apporter une expertise au montage de formations de niveau Master à KSU.
4	RUSSIE	Peter the Great St. Petersburg Polytechnic University (SPbPU)	IUT Dijon Auxerre (site Auxerre)	Pierre Deplanche	Renouvellement de l'accord avec SPbPU qui permet à l'IUT Dijon Auxerre d'accueillir des étudiants dans le cadre du DU ITEM et d'envoyer des étudiants à la SPbPU en DUETI.

Projets d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
5	CHINE	Sichuan International Studies University (SISU)	UFR Lettres et Philosophie	Joël Loehr	Renouvellement de l'annexe 2 à l'accord-cadre pour - admettre des étudiants de SISU dans différents Licences et Masters des départements 'Lettres Modernes' et 'Sciences du langage' - accueillir des étudiants de SISU en mobilité non diplômante - envoyer des étudiants de l'uB en mobilité non diplômante et pour des stages